CHECK LISTE VOYAGE EN ALLEMAGNE

- [ ] Acte d'engagement avec le premier paiement
- [ ] Fiche sanitaire
- [ ] Autorisation de sortie du territoire
- [ ] Pièce d'identité de l'élève recto-verso
- [ ] Pièce d'identité du responsable recto-verso
- [ ] Attestation de responsabilité civile
- [ ] Carte européenne d'assurance maladie

Résumé du voyage

Dates : du 29 avril au 3 mai 2024

Lieu : Sarrebruck - en bus - 2 accompagnateurs

Prix : 246.50€

Hébergement : auberge de jeunesse

VOYAGE PEDAGOGIQUE

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

A rapporter au secrétariat d'intendance avant le 07/02/24

Responsable : PLANCON Catherine
Destination : **Sarrebruck**

Date de Départ : **29 avril 2024**
Date de retour : **3 mai 2024**

Par délibération en date du 05.12.2023, le Conseil d'administration du collège a autorisé l'organisation d'un voyage du 29 avril au 7 mai 2024 à destination de Sarrebruck en Allemagne spécifiquement pour les élèves de 3ème et 4ème LV2 allemand. Ce voyage est facultatif, les élèves ne désirant pas s'y inscrire seront accueillis dans l'établissement selon leur emploi du temps habituel.

1°) Autorisation

Je soussigné(e) ……. responsable légal(e)
de l'élève ……., en classe de……., au collège Giroud de Villette autorise ce(tte) dernier(e) à participer au voyage pédagogique suivant :

Date et heure de départ	: 29 avril 2024 à 6H30.
Destination	: Sarrebruck
Date et heure de retour prévu	: 3 mai 2024 à 21H00.

Les élèves seront accompagnés de Mme PLANCON et d'un autre professeur.

- J'autorise mon fils, ma fille à participer à toutes les activités prévues au cours du voyage, notamment visites, excursions, selon le programme présenté par le professeur organisateur
- Je déclare avoir souscrit au nom de mon enfant une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile (attestations jointes).
- J'accepte les modalités d'organisation de ce voyage telles qu'elles ont été autorisées par le CA du 05.12.2023
- En cas d'accident ou de maladie à évolution rapide, j'autorise les accompagnateurs du voyage à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à l'organisation des voyages et sorties qui m'a été transmis et j'en accepte toutes les clauses.
- S'agissant d'un voyage à l'étranger, je m'engage à autoriser mon enfant à quitter le territoire national et à accomplir les différentes formalités qui me seront demandées en respectant le calendrier qui m'aura été communiqué. A défaut, mon enfant ne partira pas.

2°) Droits à l'image

Merci de compléter le tableau ci-dessous.

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
☐ OUI ☐ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
☐ OUI ☐ NON	En Ligne	1 année scolaire	**Site avec accès réservé** (ENT, plateforme, extranet …) Précisez le(s) site(s) : …….……
☐ OUI ☐ NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Précisez les destinataires du support : Accompagnateurs du voyage
☐ OUI ☐ NON	Projection collective	1 année scolaire	☐ **Usage collectif dans les classes** des élèves enregistrés ☐ **Autres usages institutionnels : travail sur les photos + exposition en fin d'année**. ☐ **Publication dans le journal du centre**.

3°) <u>Modalités financières</u>

Le coût du voyage est de par participant. La contribution des familles s'établit à **246.50€** compte tenu des aides et subventions déjà connues.

Au cas où les recettes seraient supérieures aux dépenses, notamment en raison de dons ou d'attributions de subventions complémentaires, l'excédent serait reversé aux familles en application des dispositions issues de la loi de finances n°66-948 du 22 décembre 1966 modifiée, article 21, qui stipule que les reliquats :

- s'ils sont supérieurs à 8 € par famille, ils seront reversés. Dans ce cas, joindre un RIB ;
- s'ils sont inférieurs à 8 €, ils peuvent être réaffectés au bout de 3 mois après information des familles pour un éventuel remboursement. **<u>Merci d'indiquer dès maintenant votre choix</u>** :

  □ versé à la caisse de solidarité du collège Giroud de Villette

  Ou □ affecté comme avance sur les frais d'hébergement de mon enfant

  Ou □ demande de remboursement. Dans ce cas, joindre un RIB

Les paiements sont à effectuer à l'ordre du Collège Giroud de Villette de Clamecy selon l'échéancier suivant :

Versement	Somme	Date
1er versement à l'inscription	80,00 €	07/02/2024
2ème versement	80,00 €	05/03/2024
3ème versement	86.50 €	05/04/2024
TOTAL	246.50 €	

Il est possible, pour les familles le désirant, de s'acquitter de la totalité du voyage au moment de l'inscription.

En cas de demande d'aide financière, il est demandé aux familles de les présenter le plus tôt possible. Dans ce cas, vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège, ou le service intendance.

Cette inscription vaut engagement définitif et les versements ne sauraient être remboursés sauf en cas de :

⇨ Raison de santé interdisant la participation au voyage dûment justifié

⇨Evénement familial ou cas de force majeure : à l'appréciation du chef d'établissement

⇨Annulation du voyage

Ne pourront prendre part au voyage que les seuls élèves ayant versé le montant total du coût du voyage à l'échéance mentionnée, et en tout état de cause, à la date de départ du voyage.

Si le nombre d'élèves intéressés par le voyage dépasse le nombre de places disponibles, la liste des élèves participant au voyage sera validée par une commission de voyage comprenant notamment l'équipe de direction élargie du collège, des enseignants et des parents.

La direction rappelle que les professeurs accompagnateurs sont responsables des élèves et qu'à ce titre le règlement intérieur de l'établissement s'applique durant le voyage.

3°) Modalités administratives

Tous les élèves participants au voyage doivent obligatoirement être détenteurs d'une autorisation de sortie du territoire signée des représentants légaux (jointe) ainsi que la photocopie de leur carte d'identité. Il est fortement conseillé de détenir une carte européenne d'assurance maladie.

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Fait à : Le

FICHE SANITAIRE DE LIAISON • VOYAGE SCOLAIRE

Merci de remplir scrupuleusement cette fiche, puis de la remettre rapidement à l'enseignant. Les informations confidentielles qu'elle contient sont destinées uniquement au responsable et, le cas échéant, aux services médicaux. Elle vous sera rendue à la fin du voyage.

CADRE A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU VOYAGE

Etablissement : .....

Classe : .....

Séjour du : ..... **au :** .....

Lieu du séjour : .....

Responsable : .....

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

à : .....

Garçon : ☐ **Fille :** ☐

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Nom : ..... **Prénom :** .....

Adresse : ..... **Ville :** .....

Coordonnées téléphoniques du père

Domicile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Mobile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Travail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Coordonnées téléphoniques de la mère

Domicile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Mobile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Travail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Autres numéros pouvant être joints en cas d'urgence (indiquer le nom des personnes)

..... ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

..... ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ÉLÈVE

L'élève suit-il un traitement médical ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Si OUI, merci de joindre l'ordonnance du médecin traitant avec les médicaments correspondants.
(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant et accompagnées de leur notice.)

Nous vous rappelons qu'aucun médicament ne pourra être donné à l'élève sans ordonnance.

L'élève a-t-il des allergies ?

Asthme : OUI ☐ NON ☐
Alimentaires : OUI ☐ NON ☐
Médicamentauses : OUI ☐ NON ☐
Autres : .....

Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler) :

.....

.....

Retrouvez toutes les fiches pratiques pour préparer vos voyages scolaires sur **www.keezam.fr**

ETAT DES VACCINATIONS (SE RÉFÉRER AU CARNET DE SANTÉ ET AUX CERTIFICATS DE VACCINATION DE L'ÉLÈVE)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'élève n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

ETAT DES MALADIES ENFANTINES

L'élève a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

MALADIE	OUI	NON	MALADIE	OUI	NON
Rubéole			Coqueluche		
Varicelle			Rougeole		
Oreillons			Scarlatine		
Otite			Rhumatisme articulaire aigü		
Angine					

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Merci d'indiquer les éventuels problèmes ou difficultés de santé *- énurésie, maladie, accident, crises convulsives, opérations, rééducation,...* ***- en indiquant les dates, ainsi que les précautions à prendre.***

_____

_____

_____

Votre enfant porte-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives ou dentaires ?
Précisez aussi s'il est astreint à un régime alimentaire particulier *(allergies, choix religieux,...)*

_____

_____

_____

NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT DE L'ÉLÈVE

Docteur : ..... **Téléphone :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse : .....

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉGAL

Je sousigné, ... , responsable légal de l'enfant .....
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise par la présente le responsable du voyage à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ..... *Signature :*

Attention : Evitez de confier son carnet de santé à votre enfant. Si vous souhaitez transmettre au responsable du voyage des extraits du carnet de santé, faites des photocopies et joignez-les à cette fiche.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 15646*01

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : .....

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

❑ Père ❑ Mère ❑ Autre (préciser) : .....

Adresse : ....
N° (*bis, ter*) Type de voie Nom de la voie

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Pays : .....

Téléphone *(recommandé)* : __ __ /__ __ /__ __ /__ __ /__ __

Courriel *(recommandé)* : .....

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : |_|_|_|_|_|_|_|_| inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »[1] :

DATE : |_|_|_|_|_|_|_|_| Signature du titulaire de l'autorité parentale :

[1] *Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.*

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION [1] :

Type de document (cocher la case) : ❑ Carte nationale d'identité ❑ Passeport ❑ Autre

(Préciser : .....)[2]

Délivré(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Par (autorité de délivrance) : .....

[1] *La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.*

[2] *Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.*

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »